

Acte Certifié exécutoire

Envoi : 16/09/2014

Réception par le Prefet : 16/09/2014

Publication : 19/09/2014



Conseil Général Haut-Rhin

Extrait des délibérations de la Commission Permanente

Pour le Président du Conseil Général
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

N° CP-2014-8-11-1

Séance du vendredi 12 septembre 2014

**SOUTIEN A DEUX PROJETS TRANSFRONTALIERS : "LES JOURNEES DE
L'ARCHITECTURE 2014" ET L'EDITION DE LA PLAQUETTE DU 20ÈME
ANNIVERSAIRE DU CERCLE FRANCO-ALLEMAND COLMAR CENTRE ALSACE**
La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération du Conseil Général n°CG-2014-2-11-1 du 13 mars 2014 relative au budget primitif 2014 des actions de coopération transfrontalière, européenne et internationale,
- VU la délibération n°CG-2011-1-1-4 du 31 mars 2011, relative aux délégations de compétences du Conseil Général à la Commission Permanente,
- VU l'avis favorable de la 11^{ème} Commission en date du 2 juin 2014,
- VU le rapport du Président du Conseil Général

APRES EN AVOIR DELIBERE

décide de soutenir :

- La Maison Européenne de l'Architecture – Strasbourg à hauteur de 3 000 € pour l'organisation des Journées de l'Architecture 2014.
- Le Cercle Franco-Allemand Colmar Centre Alsace à hauteur du montant sollicité, soit 500 € pour l'édition de la plaquette du 20^{ème} Anniversaire.

Ces deux subventions seront imputées sur le programme F712, imputation 65-048-6562-2677-114 du budget départemental de l'exercice 2014.

LE PRESIDENT

Charles BUTTNER

Adopté
voix contre
abstentions

Service de l'Action Internationale, Transfrontalière et Européenne

DOSSIERS EXAMINES PAR LA COMMISSION PERMANENTE DU 12 SEPTEMBRE
2014

Fonds de soutien aux initiatives transfrontalières
PROGRAMME 2014

N° Opération	Maître d'ouvrage Libellé de l'opération	Montant forfaitaire
FIT00128	CERCLE CULTUREL FRANCO - ALLEMAND COLMAR Plaquette transfrontalière Cercle Franco-Allemand Cofinancement : <div style="text-align: right;">COLMAR : 1 000,00 €</div>	500,00
FIT00127	MAISON EUROPEENNE DE L'ARCHITECTURE - RHIN SUPERIEUR Les Journées de l'Architecture 2014 Cofinancement : <div style="text-align: right;"> ETAT (financier) : 1 700,00 € CONSEIL REGIONAL D'ALSACE : 8 000,00 € CONSEIL GENERAL DU BAS-RHIN : 5 000,00 € COMMUNAUTE URBAINE DE STRASBOURG : 5 000,00 € VILLE DE STRASBOURG : 8 000,00 € SELESTAT : 1 000,00 € COLMAR : 3 000,00 € MULHOUSE : 7 000,00 € </div>	3 000,00
Total		3 500,00